

# LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs  
techniques, financiers  
et de développement  
durable

**Rapport d'activité  
et de développement  
durable 2019**

LE SIAAP, RÉFÉRENCE PUBLIQUE  
POUR L'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN

## AMBITION 1

### P.3 | **Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles**

- P.4 | Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants
- P.15 | Estimation du nombre de branchements directement raccordés à un ouvrage du SIAAP
- P.16 | Présentation des modalités de tarification du service
- P.21 | Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2019 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'île-de-france
- P.25 | Présentation des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés
- P.26 | Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux
- P.29 | Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts
- P.29 | Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service
- P.30 | Présentation des projets en cours en 2019 en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montant prévisionnel des travaux
- P.33 | Présentation des programmes pluriannuels de travaux
- P.34 | Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
- P.34 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- P.34 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P.35 | Les 72 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
- P.37 | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- P.38 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P.40 | Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies
- P.41 | Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectifs
- P.42 | Bilan annuel quantitatif de la production et de l'évacuation des boues par usine et par filière
- P.43 | Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
- P.44 | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

## AMBITION 2

### P.45 | **Lutter contre le dérèglement climatique et les émissions de gaz à effet de serre**

- P.46 | Émission de gaz à effet de serre et réactifs

## AMBITION 3

### P.47 | **Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire**

- P.48 | Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés
- P.49 | Linéaire de collecte des eaux usées selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie
- P.50 | Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants
- P.51 | Prescription des rejets pour les principaux polluants
- P.57 | Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée
- P.64 | Sécurité et cadre de vie
- P.65 | Taux de réclamation
- P.65 | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- P.66 | Attentes sociales et sociétales

## Annexe

P.67

### **VOLUMES REÇUS DANS LES USINES D'ÉPURATION**

**Ambition 1**

---

**DIMINUER  
L'EMPREINTE  
ÉCOLOGIQUE DU SIAAP  
EN PRÉSERVANT  
LES ÉCOSYSTÈMES  
ET LES RESSOURCES  
NATURELLES**

---



## Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants

### Nombre d'habitants par commune intégrée ou raccordée au SIAAP (informations fournies par les distributeurs d'eau)

NB : la population indiquée est la population communale (INSEE année 2017 publiée en 2020). La population desservie est légèrement inférieure (de l'ordre de 2%) car certaines communes situées en périphérie de la zone de traitement du SIAAP peuvent être à cheval sur le SIAAP et sur un autre lieu de traitement.

Département	Localité		Nb d'habitants
75	Paris		2 190 327
77	Seine-et-Marne		243 884
78	Yvelines		757 299
91	Essonne		878 967
92	Hauts-de-Seine		1 603 268
93	Seine-Saint-Denis		1 606 660
94	Val-de-Marne		1 378 151
95	Val-d'Oise		669 540
<b>Total</b>			<b>9 328 096</b>

#### DÉTAIL PAR DÉPARTEMENT

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
75	Paris		EAU DE PARIS	2 190 327
<b>Total 75</b>				<b>2 190 327</b>
77	Brie-Comte-Robert		SLE	17 200
77	Brou-sur-Chantereine	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	4 396
77	Champs-sur-Marne	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE	24 780
77	Chelles	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	54 196
77	Chevry-Cossigny	SIBRAV	SLE	3 969
77	Combs-la-Ville	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CAGPS)	SES	22 212
77	Courtry	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE	6 580
77	Férolles-Attilly	SIBRAV	SLE	1 213
77	Lésigny	SIBRAV	SFDE/SEINE ET MARNE	7 270
77	Ozoir-la-Ferrière	SIBRAV	SFDE/SEINE ET MARNE	20 196
77	Pin (Le)	Communauté de Communes Plaine et Monts de France (CCPMF)		1 407
77	Pontault-Combault	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE/SEINE ET MARNE	38 326
77	Pontcarré	Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire	SLE	2 222
77	Roissy-en-Brie	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE/SEINE ET MARNE	23 104
77	Servon	SIBRAV	SLE	3 233
77	Vaires-sur-Marne	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	13 580
<b>Total 77</b>				<b>243 884</b>

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
78	Achères	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)	SEFO	20 823
78	Aigremont	SIARH	SIARH	1 090
78	Andrésy	SIARH	SEFO	12 924
78	Bougival	SIABS	SEOP YVELINES/SAUR Bougival	8 749
78	Buc	SIAVB	SEOP YVELINES/SFDE BUC HAUTS DE PRE	5 781
78	Carrières-sous-Poissy	SIARH	SIARH	16 035
78	Carrières-sur-Seine	SIABS	SLE RPO	15 275
78	La Celle-Saint-Cloud	SIABS	SEOP YVELINES	20 973
78	Chambourcy	SIARH	SIARH	5 657
78	Chanteloup-les-Vignes	SIARH	SEFO	10 387
78	Châteaufort	SIAHVY	SIAHVY/SEOP YVELINES	1 380
78	Chatou	SIABS	RPO Lyonnaise	31 134
78	Chevreuse	SIAHVY	LE/RPS	5 681
78	Choisel	SIAHVY	LE/RPS	550
78	Croissy-sur-Seine	SIABS	SLE RPO	9 887
78	Élancourt	HYDREAULYS		25 529
78	L'Étang-la-Ville	SIARSGL	SLE RPO	4 539
78	Fourqueux	SIARSGL	SLE RPO	4 026
78	Guyancourt	HYDREAULYS	SEVESC	28 385
78	Houilles	SIABS	VEOLIA Eau IdF	31 689
78	Jouy-en-Josas	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF/SEOP YVELINES	8 257
78	Les Loges-en-Josas	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	1 567
78	Louveciennes	SIABS	SEVESC	7 144
78	Magny-les-Hameaux	HYDREAULYS	SAUR	9 258
78	Maisons-Laffitte	SIASMMM	CEML/CGE	23 470
78	Mareil-Marly	SIARSGL	SLE RPO	3 486
78	Marly-le-Roi	SIARSGL	SEOP YVELINES/RPO Lyonnaise	16 147
78	Maurecourt	SIARH	SEFO-SIARH/CYO	4 390
78	Médan	SIARH	SIARH	1 385
78	Le Mesnil-le-Roi	SIASMMM		6 276
78	Montesson	SIASMMM	SLE RPO	15 277
78	Montigny-le-Bretonneux	HYDREAULYS	SEVESC	32 986

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
78	Orgeval	SIARH	SIARH	6 134
78	Le Pecq	SIABS	SLE RPO	15 880
78	Poissy	SIARH	SIARH	37 146
78	Le Port-Marly	SIABS		5 493
78	Saint-Forget	SIAHVY	SIAVHY	513
78	Saint-Germain-en-Laye	SIARSGL	SLE RPO	39 982
78	Saint-Lambert	SIAHVY	SIAVHY	453
78	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	SIAHVY	LE/RPS	7 800
78	Sartrouville	SIASMMM	VEOLIA Eau IdF	52 648
78	Toussus-le-Noble	SIABV	SEVESC	1 185
78	Trappes	HYDREAULYS	SEVESC	32 679
78	Triel-sur-Seine	SIARH	SFDE	11 834
78	Vélizy-Villacoublay	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF	21 517
78	Versailles	HYDREAULYS	SEVESC	85 346
78	Le Vésinet	SIABS	SLE RPO	16 047
78	Villennes-sur-Seine	SIARH	SIARH	5 232
78	Viroflay	HYDREAULYS	SEOP YVELINES/VEOLIA Eau IdF	16 034
78	Voisins-le-Bretonneux	HYDREAULYS	SEOP YVELINES/VEOLIA Eau IdF	11 239
<b>Total 78</b>				<b>757 299</b>

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
91	Arpajon	SIVOA	SIVOA	10 227
91	Athis-Mons	SIVOA	SIVOA	33 691
91	Ballainvilliers	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	4 539
91	Bièvres	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	4 628
91	Boullay-les-Troux	SIAHVY	RPS	637
91	Boussy-Saint-Antoine	SYAGE	SLE RPS	7 282
91	Brétigny-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	26 275
91	Brunoy	SYAGE	SLE RPS	26 055
91	Bures-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	9 686
91	Champlan	SIAHVY	SIAHVY	2 796
91	Chilly-Mazarin	SIAHVY	SIAHVY	20 133
91	Crosne	SYAGE	SLE RPS	9 110
91	Draveil	SYAGE	SLE RPS	29 279
91	Égly	SIVOA	SIVOA	5 645
91	Épinay-sous-Sénart	SYAGE	SLE RPS	12 760
91	Épinay-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	11 166
91	Fleury-Mérogis	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	11 430
91	Gif-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	20 927
91	Gometz-la-ville	SIAHVY	SIAHVY	1 482
91	Gometz-le-Châtel	SIAHVY	SIAHVY	2 577
91	Grigny	SIVOA	SIVOA	28 958
91	Igny	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	9 924
91	Juvisy-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	16 341
91	Leuville-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	4 384
91	Linas	SIVOA	SIVOA	6 882
91	Longjumeau	SIAHVY	SIAHVY	21 618
91	Longpont-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	6 362
91	Marcoussis	SIVOA	SIVOA	8 137
91	Marolles-en-Hurepoix	SIVOA	SIVOA	5 300
91	Massy	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	49 924
91	Molières (Les)	SIAHVY	SIAHVY	1 957
91	Montgeron	SYAGE	SLE RPS	23 972
91	Montlhéry	SIVOA	SIVOA	7 561

...

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
91	Morangis	SIAHVY	SIAHVY	13 566
91	Morsang-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	21 149
91	La Norville	SIVOA	SIVOA	4 090
91	Nozay	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	4 741
91	Ollainville	SIVOA	SIVOA	4 732
91	Orsay	SIAHVY	SIAHVY	16 678
91	Palaiseau	SIAHVY	VEOLIA Eau IdF	34 120
91	Paray-Vieille-Poste	SIVOA	SIVOA	7 411
91	Le Plessis-Pâté	SIVOA	SIVOA	4 083
91	Quincy-sous-Sénart	SYAGE	SLE RPS	8 957
91	Ris-Orangis	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CAGPS)	SIVOA	28 796
91	Saclay	SIAVB	SIAHVY	3 967
91	Saint-Aubin	SIAHVY	SIAHVY	700
91	Sainte-Geneviève-des-Bois	SIVOA	SIVOA	35 859
91	Saint-Germain-lès-Arpajon	SIVOA	SIVOA	10 609
91	Saint-Jean-de-Beauregard	SIAHVY		410
91	Saint-Michel-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	19 866
91	Saulx-les-Chartreux	SIAHVY	SIAHVY	5 319
91	Savigny-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	36 307
91	Varenes-Jarcy	SYAGE	SLE RPS	2 312
91	Vauhallan	SIAVB	SLE RPS	2 046
91	Verrières-le-Buisson	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	15 434
91	Vigneux-sur-Seine	SYAGE	SLE RPS	31 256
91	Villebon-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	10 472
91	La Ville-du-Bois	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	7 435
91	Villejust	SIAHVY	SIAHVY	2 315
91	Villemoisson-sur-Orge	SIVOA	SIAHVY/SIVOA	6 952
91	Villiers-le-Bâcle	SIAHVY	SIAHVY	1 249
91	Villiers-sur-Orge	SIVOA	SIVOA	4 554
91	Viry-Châtillon	SIVOA	SIVOA	30 575
91	Wissous	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	7 674
91	Yerres	SYAGE	SLE RPS	28 820
91	Les Ulis	SIAHVY	SIAHVY	24 868
<b>Total 91</b>				<b>878 967</b>

...



... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
92	Antony	92	VEOLIA Eau IdF	62 210
92	Asnières-sur-Seine	92	EAU ET FORCE	85 973
92	Bagneux	92	VEOLIA Eau IdF	39 763
92	Bois-Colombes	92	EAU ET FORCE	28 323
92	Boulogne-Billancourt	92	VEOLIA Eau IdF	119 645
92	Bourg-la-Reine	92	VEOLIA Eau IdF	20 531
92	Châtenay-Malabry	92	VEOLIA Eau IdF	33 016
92	Châtillon	92	VEOLIA Eau IdF	36 779
92	Chaville	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF	20 322
92	Clamart	SIABV	VEOLIA Eau IdF	52 528
92	Clichy	92	VEOLIA Eau IdF	60 387
92	Colombes	92	EAU ET FORCE	85 368
92	Courbevoie	92	EAU ET FORCE	81 720
92	Fontenay-aux-Roses	92	VEOLIA Eau IdF	24 117
92	Garches	92	CEB EAU ET FORCE/SEOP HAUTS DE SEINE	17 663
92	La Garenne-Colombes	92	EAU ET FORCE	29 248
92	Gennevilliers	92	EAU ET FORCE	46 653
92	Issy-les-Moulineaux	92	VEOLIA Eau IdF	68 395
92	Levallois-Perret	92	VEOLIA Eau IdF	63 462
92	Malakoff	92	VEOLIA Eau IdF	29 973
92	Marnes-la-Coquette	HYDREAULYS	SEVSC	1 815
92	Meudon	HYDREAULYS	VEOLIA EAU IDF	45 328
92	Montrouge	92	VEOLIA EAU IDF	49 128
92	Nanterre	92	EAU ET FORCE	94 258
92	Neuilly-sur-Seine	92	VEOLIA EAU IDF	60 580
92	Le Plessis-Robinson	92	VEOLIA EAU IDF	29 028
92	Puteaux	92	VEOLIA EAU IDF	44 662
92	Rueil-Malmaison	92	EAU ET FORCE	78 195
92	Saint-Cloud	92	CEB EAU ET FORCE/VEOLIA EAU IDF	30 193
92	Sceaux	92	VEOLIA EAU IDF	19 479
92	Sèvres	HYDREAULYS	VEOLIA EAU IDF	23 675
92	Suresnes	92	EAU ET FORCE	48 620

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
92	Vanves	92	VEOLIA EAU IDF	27 846
92	Vaucresson	92	SEVSC	8 628
92	Ville-d'Avray	HYDREAULYS	SEVSC	11 509
92	Villeneuve-la-Garenne	92	EAU ET FORCE	24 248
<b>Total 92</b>				<b>1603 268</b>
93	Aubervilliers	93	VEOLIA EAU IDF	86 061
93	Aulnay-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	84 662
93	Bagnolet	93	VEOLIA EAU IDF	35 864
93	Le Blanc-Mesnil	93	SAUR	55 987
93	Bobigny	93	VEOLIA EAU IDF	52 337
93	Bondy	93	VEOLIA EAU IDF	53 193
93	Le Bourget	93	VEOLIA EAU IDF	16 484
93	Clichy-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	29 835
93	Coubron	93	VEOLIA EAU IDF	4 812
93	La Courneuve	93	VEOLIA EAU IDF	42 485
93	Drancy	93	VEOLIA EAU IDF	70 269
93	Dugny	93	VEOLIA EAU IDF	10 659
93	Epinay-sur-Seine	93	VEOLIA EAU IDF	55 593
93	Gagny	93	VEOLIA EAU IDF	39 148
93	Gournay-sur-Marne	93	VEOLIA EAU IDF	6 861
93	L'Île-Saint-Denis	93	VEOLIA EAU IDF	7 786
93	Les Lilas	93	VEOLIA EAU IDF	22 993
93	Livry-Gargan	93	VEOLIA EAU IDF	44 466
93	Montfermeil	93	VEOLIA EAU IDF	26 085
93	Montreuil	93	VEOLIA EAU IDF	108 402
93	Neuilly-Plaisance	93	VEOLIA EAU IDF	21 177
93	Neuilly-sur-Marne	93	VEOLIA EAU IDF	34 685
93	Noisy-le-Grand	93	VEOLIA EAU IDF	66 659
93	Noisy-le-Sec	93	VEOLIA EAU IDF	43 537
93	Pantin	93	VEOLIA EAU IDF	55 342
93	Les Pavillons-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	23 695
93	Pierrefitte-sur-Seine	93	VEOLIA EAU IDF	29 608
93	Le Pré-Saint-Gervais	93	VEOLIA EAU IDF	17 780

...

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
93	Le Raincy	93	VEOLIA EAU IDF	14 501
93	Romainville	93	VEOLIA EAU IDF	26 510
93	Rosny-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	45 411
93	Saint-Denis	93	VEOLIA EAU IDF	111 354
93	Saint-Ouen	93	VEOLIA EAU IDF	49 664
93	Sevran	93	VEOLIA EAU IDF	50 629
93	Stains	93	VEOLIA EAU IDF	39 618
93	Tremblay-en-France	93	#N/A	35 691
93	Vaujours	93	VEOLIA EAU IDF	6 969
93	Villemomble	93	VEOLIA EAU IDF	30 051
93	Villepinte	93	SFDE	36 656
93	Villetaneuse	93	VEOLIA EAU IDF	13 141
<b>Total 93</b>				<b>1 606 660</b>

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
94	Ablon-sur-Seine	94	VEOLIA EAU IDF	5785
94	Alfortville	94	VEOLIA EAU IDF	43886
94	Arcueil	94	VEOLIA EAU IDF	21567
94	Boissy-Saint-Léger	94	LE/RPS	15812
94	Bonneuil-sur-Marne	94	LE/RPS	17452
94	Bry-sur-Marne	94	VEOLIA EAU IDF	16717
94	Cachan	94	VEOLIA EAU IDF	30208
94	Champigny-sur-Marne	94	VEOLIA EAU IDF	77409
94	Charenton-le-Pont	94	VEOLIA EAU IDF	30500
94	Chennevières-sur-Marne	94	VEOLIA EAU IDF	18396
94	Chevilly-Larue	94	VEOLIA Eau IdF	19347
94	Choisy-le-Roi	94	VEOLIA Eau IdF	44450
94	Créteil	94	LE/RPS	89392
94	Fontenay-sous-Bois	94	VEOLIA Eau IdF	53424
94	Fresnes	94	VEOLIA Eau IdF	27416
94	Gentilly	94	VEOLIA Eau IdF	17442
94	L'Hay-les-Roses	94	VEOLIA Eau IdF	31189
94	Ivry-sur-Seine	94	VEOLIA Eau IdF	60771
94	Joinville-le-Pont	94	VEOLIA Eau IdF	18824
94	Le Kremlin-Bicêtre	94	VEOLIA Eau IdF	25292
94	Limeil-Brévannes	94	LE/RPS	26703
94	Maisons-Alfort	94	VEOLIA Eau IdF	55289
94	Mandres-les-Roses	SYAGE	LE/RPS	4703
94	Marolles-en-Brie	SYAGE	LE/RPS	4856
94	Nogent-sur-Marne	94	VEOLIA Eau IdF	31947
94	Noiseau	94	LE/RPS	4680
94	Orly	94	VEOLIA Eau IdF	23378
94	Ormesson-sur-Marne	94	LE/RPS	10287
94	Périgny	SYAGE	LE/RPS	2662
94	Le Perreux-sur-Marne	94	VEOLIA Eau IdF	33729
94	Le Plessis-Trévise	94	SFDE	20279
94	La Queue-en-Brie	94	SFDE	11835

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
94	Rungis	94	VEOLIA Eau IdF	5 610
94	Saint-Mandé	94	VEOLIA Eau IdF	22 731
94	Saint-Maur-des-Fossés	94	VEOLIA Eau IdF	74 893
94	Saint-Maurice	94	VEOLIA Eau IdF	14 312
94	Santeny	SYAGE	LE/RPS	3 708
94	Sucy-en-Brie	94	LE/RPS	26 279
94	Thiais	94	VEOLIA Eau IdF	29 006
94	Valenton	SYAGE	LE/RPS	14 858
94	Villecresnes	SYAGE	LE/RPS	9 828
94	Villejuif	94	VEOLIA Eau IdF	55 478
94	Villeneuve-le-Roi	SYAGE	VEOLIA Eau IdF	21 021
94	Villeneuve-Saint-Georges	SYAGE	LE/RPS	32 966
94	Villiers-sur-Marne	94	VEOLIA Eau IdF	29 226
94	Vincennes	94	VEOLIA Eau IdF	49 853
94	Vitry-sur-Seine	94	VEOLIA Eau IdF	92 755
<b>Total 94</b>				<b>1 378 151</b>

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
95	Andilly	SIARE	VEOLIA Eau IdF	2 604
95	Argenteuil	SIAVND	VEOLIA Eau IdF	110 468
95	Beauchamp	SIARE	VEOLIA Eau IdF	8 691
95	Bessancourt	SIARE	VEOLIA Eau IdF	7 065
95	Bezons	SIAVND	VEOLIA Eau IdF	28 976
95	Boisemont	SIARP	CYO	752
95	Cormeilles-en-Parisis	Communauté d'Agglomération Val Parisis	VEOLIA Eau IdF	23 924
95	Deuil-la-Barre	SIARE	VEOLIA Eau IdF	22 320
95	Eaubonne	SIARE	VEOLIA Eau IdF	25 161
95	Enghien-les-Bains	SIARE	VEOLIA Eau IdF	11 355
95	Ermont	SIARE	VEOLIA Eau IdF	29 112
95	Franconville	SIARE	VEOLIA Eau IdF	36 112
95	La Frette-sur-Seine	Communauté d'Agglomération Val Parisis	VEOLIA Eau IdF	4 668
95	Garges-lès-Gonesse	SIAH Croult (à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020)	SFDE	42 598
95	Gonesse	SIAH Croult		26 336
95	Groslay	SIARE	VEOLIA Eau IdF	8 722
95	Herblay	Communauté d'Agglomération Val Parisis	VEOLIA Eau IdF	29 066
95	Margency	SIARE	VEOLIA Eau IdF	2 916
95	Montigny-lès-Cormeilles	SIARE	VEOLIA Eau IdF	20 927
95	Montlignon	SIARE	VEOLIA Eau IdF	2 993
95	Montmagny	SIARE	VEOLIA Eau IdF	13 602
95	Montmorency	SIARE	VEOLIA Eau IdF	21 457
95	Pierrelaye	Communauté d'Agglomération Val Parisis	VEOLIA Eau IdF	8 168
95	Le Plessis-Bouchard	SIARE	VEOLIA Eau IdF	8 230
95	Roissy-en-France			
95	Saint-Gratien	SIARE	VEOLIA Eau IdF	20 824
95	Saint-Leu-la-Forêt	SIARE	VEOLIA Eau IdF	15 597
95	Saint-Prix	SIARE	VEOLIA Eau IdF	7 201
95	Sannois	SIARE	VEOLIA Eau IdF	26 537
95	Sarcelles	SIAH Croult	VEOLIA Eau IdF	57 781
95	Soisy-sous-Montmorency	SIARE	VEOLIA Eau IdF	18 046
95	Taverny	SIARE	VEOLIA Eau IdF	26 296
<b>Total 95</b>				<b>669 540</b>

# Estimation du nombre de branchements directement raccordés à un ouvrage du SIAAP.

Ouvrages	Type <sup>(1)</sup>	Dimensions	Linéaires (mètres)	Nb de branchements <sup>(2)</sup>
Pajeaud	U	Ø 2500	2588	328
Émissaire général	U	Ø 3000	29617	266
Collecteur du Nord	U	Ø 3800 / 3000	4567	187
PDSO <sup>(3)</sup>	U	Ø 1600	3254	140
GDSO <sup>(4)</sup>	U	Ø 2000	3758	133
RN6 <sup>(5)</sup>	U	Ø 1500 / 900	5180	52
ENE	U	Ø 2800 / 3900	8682	3
DSEA <sup>(6)</sup>				2089
DEA <sup>(7)</sup>				539
<b>Total</b>				<b>3733</b>

<sup>(1)</sup> EU : eaux usées

U : unitaire

<sup>(2)</sup> Le nombre de branchements correspond au nombre d'immeubles raccordés

<sup>(3)</sup> Petite Dérivation de Saint-Ouen

<sup>(4)</sup> Grande Dérivation de Saint-Ouen

<sup>(5)</sup> Route Nationale 6

<sup>(6)</sup> Direction des Services de l'Environnement et l'Assainissement du 94

<sup>(7)</sup> Direction de l'Eau et de l'Assainissement du 93

Après la mise en place de la réforme en 1968, la gestion de l'assainissement est transférée de l'autorité préfectorale aux collectivités locales. Le SIAAP est créé pour assurer la gestion globale de l'assainissement francilien. La loi LEMA confirme la spécificité francilienne de la gestion de l'assainissement à un échelon interdépartemental. Sur certains secteurs, il n'existe pas de réseau de collecte communale, d'où l'existence de nombreux branchements sur les ouvrages du SIAAP.

Ce tableau n'est pas exhaustif car il ne peut pas présumer de la conformité des branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales. L'état physique des branchements est dans l'ensemble bien connu.

# Présentation des modalités de tarification du service.

Fac-similé de la délibération du conseil d'administration pour la redevance transport et épuration pour les usages domestiques appliquée aux 4 départements constitutifs du SIAAP.

Redevance qui s'applique dans le ressort géographique du SIAAP (la petite couronne).

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Accusé de réception en préfecture  
075-257550004-20200109-2020-003-2-DE  
Date de télétransmission : 09/01/2020  
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Délibéré, le 08 janvier 2020  
(2020-3-2)

Fixation du taux de la redevance  
interdépartementale d'assainissement  
pour 2020

C2019/177D

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2008-007 en date du 20 février 2008 et n°2009-130 en date du 24 juin 2009 et 2010-083 en date du 7 avril 2010, par lequel M. le Président présente les modalités de calcul en matière de détermination et de fixation des coefficients applicables à la redevance due par les usagers non domestiques,

Vu le rapport de présentation en date du 06 décembre 2019 par lequel M. le Président lui demande de fixer le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement pour 2020,

#### Après en avoir délibéré

**Article 1 :** Le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement perçue dans le ressort du SIAAP, constitué par les territoires de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur les réseaux publics de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, est fixé pour les consommations de l'année 2020, à 1,097 € (hors taxes) par mètre cube.

**Article 2 :** Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant les délibérations n°2008-007 du 20 février 2008, 2009-130 du 24 juin 2009 et 2010-083 du 7 avril 2010.

**Article 3 :** La redevance interdépartementale d'assainissement sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

**Article 4 :** La facturation et le recouvrement de la redevance interdépartementale d'assainissement seront confiés aux organismes déjà chargés du recouvrement des redevances pour consommation d'eau.

**Article 5 :** Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement sera inscrit en recette au compte 70611 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2020.

Le Président

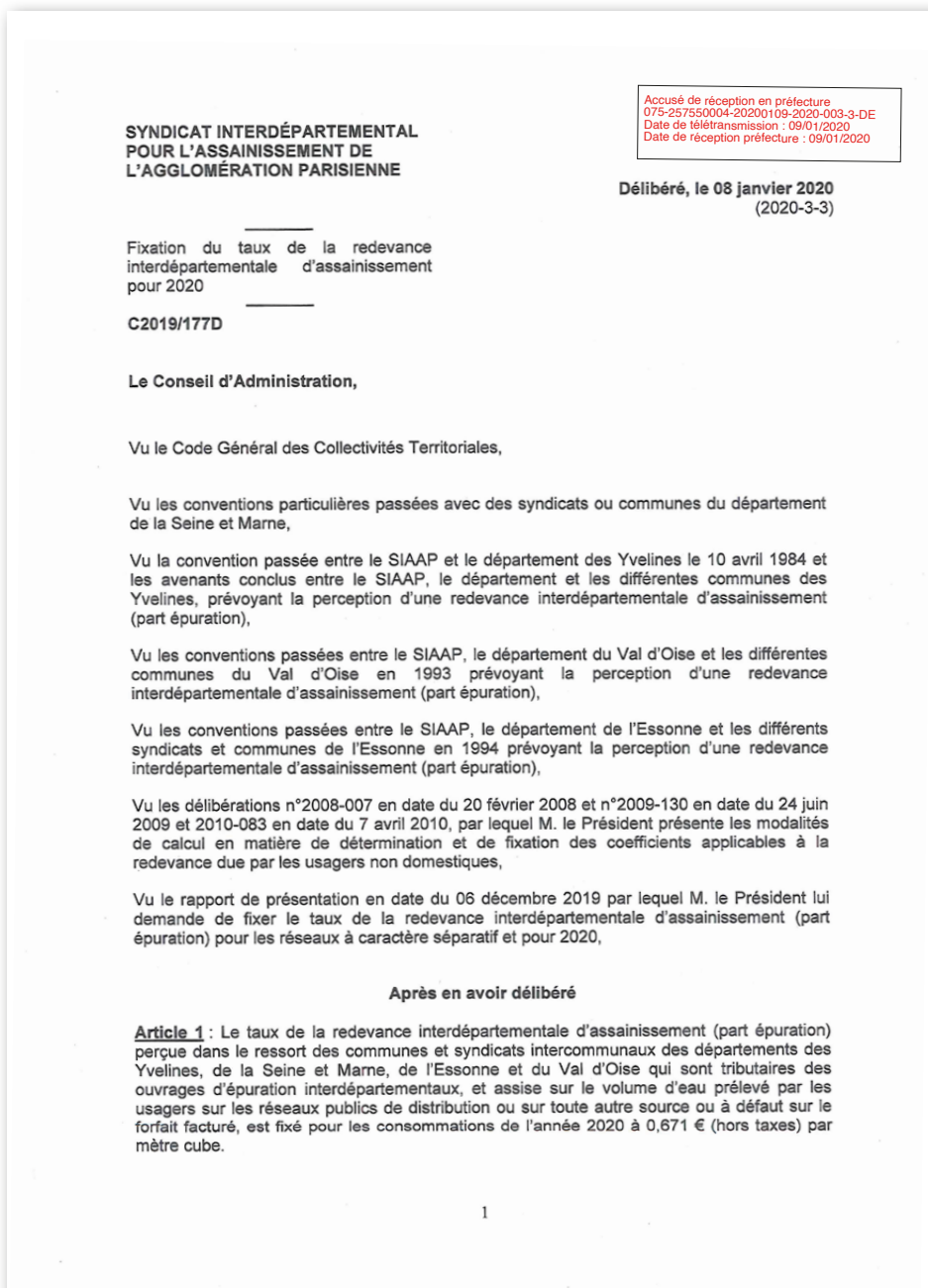
  
Belaïde BEDREDDINE



# ... Présentation des modalités de tarification du service (suite).

Fac-similé de la délibération du conseil d'administration pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP.

La redevance épuration seule s'applique aux Syndicats de la grande couronne conformément aux conventions qui lient le SIAAP aux syndicats.



## ... **Présentation des modalités** de tarification du service (suite).

**Fac-similé de la délibération du conseil d'administration pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP. (suite)**


**La redevance épuration seule s'applique aux Syndicats de la grande couronne conformément aux conventions qui lient le SIAAP aux syndicats.**

**Article 2 :** Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant les délibérations n°2008- 007 du 20 février 2008, 2009-130 du 24 juin 2009 et 2010-083 du 7 avril 2010.

**Article 3 :** La redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau, non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

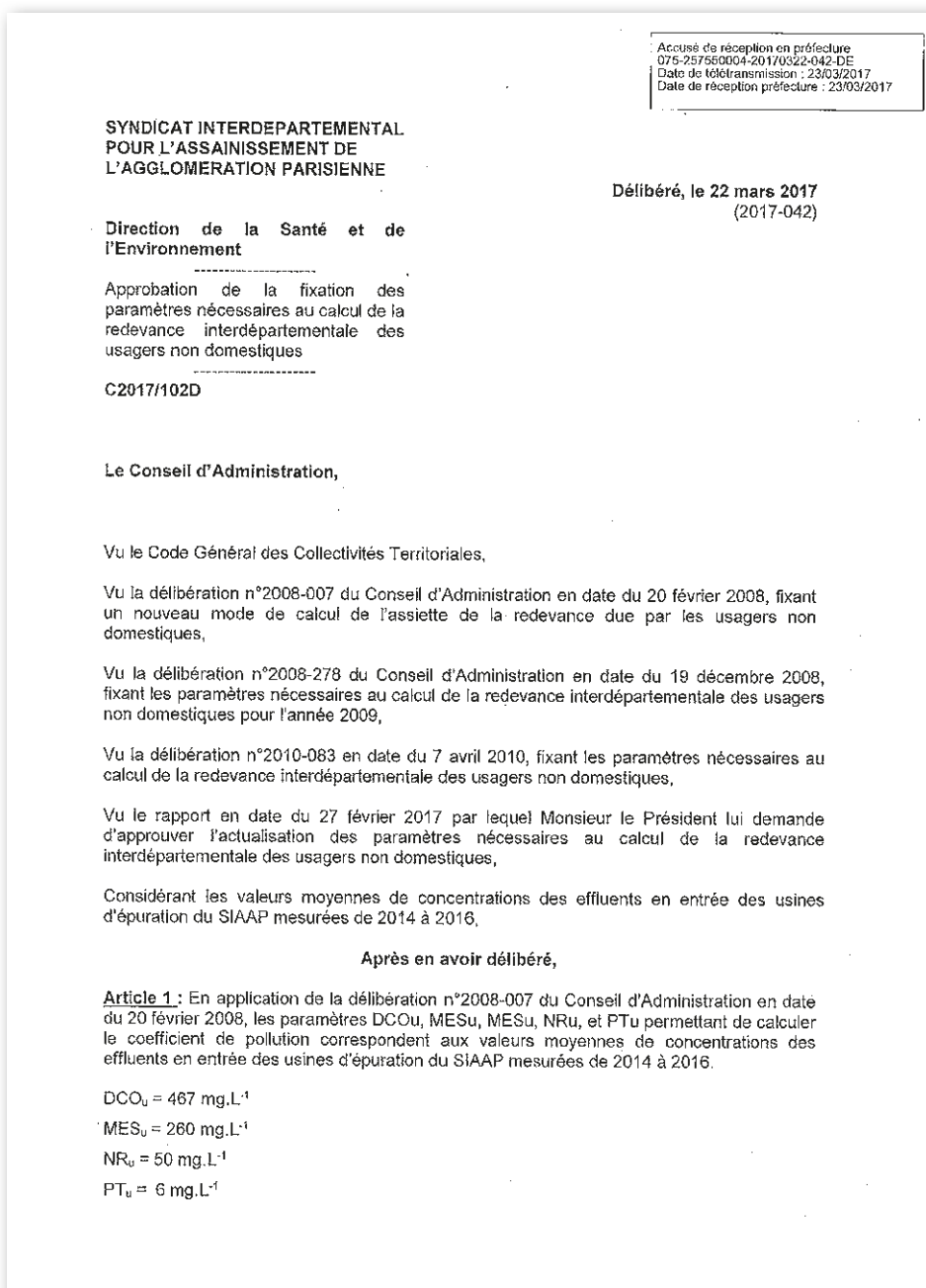
**Article 4 :** Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera inscrit en recette au compte 70611 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2020.

Le Président

  
Belaïde BEDREDDINE

# ... Présentation des modalités de tarification du service (suite).

Fac-similé de l'approbation du nouveau mode de calcul de l'assiette de la redevance due par les usagers non domestiques.



# ... **Présentation des modalités** de tarification du service (suite).

**Fac-similé de l'approbation du nouveau mode de calcul de l'assiette de la redevance due par les usagers non domestiques. (suite)**

Accusé de réception en préfecture  
075-257550004-20170322-042-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2017  
Date de réception préfecture : 23/03/2017

Ces valeurs entrent en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et restent applicables jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération. Ces valeurs se substituent à la délibération n° 2008-278 du 17 décembre 2008.

**Article 3 :** Dit que les recettes résultant de l'application de cette délibération seront imputées sur l'article 70611 de la section de fonctionnement du budget du SIAAP.

Le Président



Belaïde BEDREDDINE

### Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2019 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France.

Un exemple de facture d'eau (Département des Hauts-de-Seine)

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Coût pour 120 M <sup>3</sup>
<b>Part eau potable</b>		
Eau potable (part Syndicat des Eaux d'Île-de-France + part délégataire)	1,3877	166,52
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,1923	23,08
Redevance de soutien d'étiage	0,0130	1,56
<b>Sous-total 1</b>	<b>1,5930</b>	<b>191,16</b>
<b>Part assainissement</b>		
Redevance d'assainissement communale ou intercommunale	0,3403	40,84
Redevance d'assainissement départementale	0,5400	64,80
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,0970	131,64
<b>Sous-total 2</b>	<b>1,9773</b>	<b>237,28</b>
<b>Autres taxes</b>		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0140	1,68
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,6050	72,60
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,0533	6,40
<b>Sous-total 3</b>	<b>0,6723</b>	<b>80,68</b>
<b>Total hors TVA</b>	<b>4,2426</b>	<b>509,11</b>

... **Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2019 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France (suite).**

Un exemple de facture d'eau (Département de la Seine-Saint-Denis)

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Coût pour 120 M <sup>3</sup>
<b>Part eau potable</b>		
Eau potable (part Syndicat des Eaux d'Île-de-France + part délégataire)	1,3877	166,52
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,1923	23,08
Redevance de soutien d'étiage	0,0130	1,56
<b>Sous-total 1</b>	<b>1,5930</b>	<b>191,16</b>
<b>Part assainissement</b>		
Redevance d'assainissement communale ou intercommunale	0,4601	55,21
Redevance d'assainissement départementale	0,5700	68,40
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,0970	131,64
<b>Sous-total 2</b>	<b>2,1271</b>	<b>255,25</b>
<b>Autres taxes</b>		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0140	1,68
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,6050	72,60
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,0533	6,40
<b>Sous-total 3</b>	<b>0,6723</b>	<b>80,68</b>
<b>Total hors TVA</b>	<b>4,3924</b>	<b>527,09</b>

... **Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2019 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France (suite).**

Un exemple de facture d'eau (Département du Val-de-Marne)

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Coût pour 120 M <sup>3</sup>
<b>Part eau potable</b>		
Eau potable (part Syndicat des Eaux d'Île-de-France + part délégataire)	1,3877	166,52
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,1923	23,08
Redevance de soutien d'étiage	0,0130	1,56
<b>Sous-total 1</b>	<b>1,5930</b>	<b>191,16</b>
<b>Part assainissement</b>		
Redevance d'assainissement communale ou intercommunale	0,3408	40,89
Redevance d'assainissement départementale	0,5627	67,52
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,0970	131,64
<b>Sous-total 2</b>	<b>2,0005</b>	<b>240,05</b>
<b>Autres taxes</b>		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0140	1,68
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,6050	72,60
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,0533	6,40
<b>Sous-total 3</b>	<b>0,6723</b>	<b>80,68</b>
<b>Total hors TVA</b>	<b>4,2658</b>	<b>511,89</b>

... **Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2019 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France (suite).**

Un exemple de facture d'eau (Paris)

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Coût pour 120 M <sup>3</sup>
<b>Part eau potable</b>		
Eau potable (fourniture + soutien étiage EPTB + part communale)	1,0294	123,53
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,1133	13,59
<b>Sous-total 1</b>	<b>1,1427</b>	<b>137,12</b>
<b>Part assainissement</b>		
Redevance d'assainissement communale	0,4090	49,08
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,0970	131,64
<b>Sous-total 2</b>	<b>1,5060</b>	<b>180,72</b>
<b>Autres taxes</b>		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0087	1,04
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,5650	67,80
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,0700	8,40
<b>Sous-total 3</b>	<b>0,6437</b>	<b>77,24</b>
<b>Total hors TVA</b>	<b>3,2924</b>	<b>395,08</b>



**Présentation des recettes d'exploitation\*  
liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés.**

(en millions d'euros)

Article	Libellé article	Réalisé 2019
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises – Redevance</b>	<b>531 938 533</b>
70611-0	Redevance d'assainissement : Paris	175 789 014
70611-1	Redevance d'assainissement : Petite couronne	273 749 637
70611-2	Redevance d'assainissement : Essonne	24 966 985
70611-3	Redevance d'assainissement : Val-d'Oise	18 561 773
70611-4	Redevance d'assainissement : Yvelines	22 010 288
70611-5	Redevance d'assainissement : Seine-et-Marne	6 661 341
70611-6	Redevance d'assainissement : Industriels	10 199 495
<b>70 autres</b>	<b>Produits des activités annexes : prestations annexes facturées à des tiers</b>	<b>269 813</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation : primes pour épuration et prime AQUEX, subventions diverses</b>	<b>42 307 225</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante : remboursement des dépenses EDF par l'exploitant de Valenton et revenus des immeubles non affectés à l'exploitation</b>	<b>1 809 936</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>4 261 118</b>
<b>Total</b>		<b>580 586 626</b>

\* Hors chapitres 013 (stocks et reversements sur rémunération) –  
et 042 – opérations d'ordre (reprise au résultat des subventions transférables).

# Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux.

L'année 2019 a été marquée par le démarrage du XI<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), et la signature d'un nouveau contrat « Eau et Climat » entre le SIAAP et l'AESN. Les dépenses d'équipement concernaient notamment cette année la poursuite des opérations relatives à la Refonte de Seine aval, pour 91 M€, les travaux de reconstruction de l'usine de Clichy pour environ 49 M€, incluant notamment le règlement du décompte de résiliation du marché de conception-réalisation, ou encore la réhabilitation d'une conduite de l'émissaire général (près de 11 M€), et les prestations sur les lignes d'incinération de Colombes (6 M€).

Au total, le SIAAP a investi en 2019 un montant de près de 250 millions d'euros, notamment pour assurer l'amélioration des performances épuratoires des usines, la maîtrise des pollutions de temps de pluie et le transport des effluents, ainsi que l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels. Le montant total des autorisations de programme ouvertes fin 2019 s'élève à 5,6 Milliards d'euros.

## Dépenses d'équipements 2019 en millions d'euros (M€)

### Les sites de dépollution

Site	Réalisations supérieures à 500 000 €	Réalisé en millions d'€
Seine aval	Refonte de Seine aval	91,2
	UPEI - remplacement membranes traitement des jus	3,5
	Rénovation de l'unité de clarifloculation	0,7
Seine Valenton	Maintenance 4 et 5	3,9
	Désordres sol usine	0,8
	Mise à niveau détection incendie	0,6
Marne aval	Remplacement des récupérateurs de l'incinération de Marne aval	1,8
	Arrêt technique des lignes d'incinération de Marne aval	0,6
Seine Morée	Usine d'épuration	1,6
Usine d'Alfortville	Réhabilitation de l'usine	1,5
Seine centre	Prestations sur lignes d'incinération	6,2
	Amélioration du pompage des bâches des eaux sales de l'usine de Colombes	1,1
	Rénovation des armoires électriques de l'usine de Colombes	1,0
	Remplacement systèmes d'analyses des rejets gazeux	0,9
	Renouvellement de matériel - programme 2019	0,8
	Remplacement des huit dégrilleurs de l'usine de Colombes	0,7
	Remplacement du système sécurité incendie de Colombes	0,5
Usine de Clichy	Reconstruction de l'usine	49,2

... Réseaux

Travaux réalisés	Dépenses en M€
Émissaire Général : Réhabilitation de la conduite 1800d	10,6
Renforcement du transfert des eaux usées ville d'Achères	3,7
Collecteur VL9	3,6
Grand Paris : impact réseau express	2,1
Ouvrage EU DN800 rues Grand Coing et Salengro à Villetaneuse	2,0
Ventilation - désodorisation de l'émissaire général	1,6
Projets transports franciliens hors Grand Paris Express	1,1
DES4 : rénovation des équipements	1,0
Amélioration du système de curage du TIMA en exploitation	0,9
Réhabilitation de l'ouvrage XIA à Neuilly-sur-Marne	0,7
Bassin des Cormailles : amélioration du système de pompage	0,6
Collecteur VL8	0,5
ATC : réhabilitation de l'ouvrage et de ses équipements	0,5
Système intégré de gestion des flux (Mages-Prose)	0,3

Autres opérations significatives

Travaux réalisés	Dépenses en M€
Conception d'un projet de co-méthanisation SIAAP/SYCTOM	2,6
Études pour la gestion du risque d'inondation	0,6
Rénovation du bâtiment du siège	0,6

Grosses réparations

Travaux réalisés	Dépenses en M€
	27,7

Autres opérations

Travaux réalisés	Dépenses en M€
	22,8

Total général

Travaux réalisés	Dépenses en M€
	249,9

... Le co-financement des opérations, notamment dans le cadre du Contrat de Bassin, est décalé par rapport à la réalisation et au paiement des travaux, puisque les financeurs versent les fonds après le constat de la réalisation effective (envoi de justificatifs). Les principales subventions reçues sont liées à l'exécution des conventions avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de la Refonte de Seine aval. En 2019, les co-financements reçus se montent à 28 M€.

### Autres opérations significatives

Co-financements 2019 (en Millions d'euros)	Agence de l'Eau Seine-Normandie
<b>Usines d'épuration et postes de pompage</b>	
Refonte de Seine aval	17,6
Reconstruction de l'usine de Clichy	0,9
Réhabilitation de l'usine d'Alfortville	0,8
<b>Réseaux</b>	
EGN : réhabilitation de la conduite 1800d	3,4
Co-financement des travaux du déversoir d'orage Châtillon-bas Meudon	1,2
Ventilation - Désodorisation de l'Émissaire général	1,1
Renforcement du transfert des eaux usées - ville d'Achères	1,0
Collecteur VL9	0,7
Athis-Crosnes - réhabilitation des ouvrages - 2 <sup>e</sup> phase	0,5
Collecteur VL8	0,1
<b>Autres opérations</b>	0,9
<b>Total</b>	<b>28,0</b>

# Encours de la dette

et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts (en millions d'euros).

	Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (I)	Annuités		Emprunts encaissés en 2019 (III)	Encours de la dette le 31 décembre 2019 (I-II+III)
		Intérêts de l'exercice	Amortissement de l'exercice (II)		
Prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (1)	450 291 403	0	41 006 484	6 267 580	415 552 499
Emprunts auprès d'organismes de droit public (2)	590 556 032	15 986 996	55 513 869	0	535 042 163
<b>Emprunts (1+2)</b>	<b>1 040 847 435</b>	<b>15 986 996</b>	<b>96 520 353</b>	<b>6 267 580</b>	<b>950 594 662</b>

## Montant des amortissements

réalisé (montant net) par la collectivité organisatrice du service.

**277 856 360 €**

# Présentation des projets en cours en 2019

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montant prévisionnel des travaux.

## AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

### PRÉTRAITEMENT – REFONTE DE SEINE AVAL (SAV)

Poursuite des travaux de la refonte du prétraitement de SAV sur la tranche 2 et mise en observation de la tranche 2 en décembre 2019.

**Montant des travaux 2019 : 5 067 461 € HT**

---

### MODERNISATION DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DIGESTION BIOGAZ DE SAV

Poursuite des études d'exécution des travaux de la digestion et démarrage des travaux préliminaires (déviation de réseaux principalement).

**Montant des travaux 2019 : 29 212 774 € HT**

---

### FILE MEMBRANAIRE DE SAV ET BIOFILTRATION

Poursuite des essais de performance et suivi des garanties. Fin du marché juillet 2019.

**Montant des travaux 2019 : 2 881 630 € HT**

---

### LIAISONS HYDRAULIQUES DE SAV

Reliquat sur chantier LH3 (galerie de liaison en aval de la future décantation primaire) et prestations de scan 3D du tunnel.

**Montant des travaux 2019 : 58 762 € HT**

---

### CAMPUS DE LA REFONTE DE SAV

Fin des travaux sur le Campus (réception juillet 2019) et fin des aménagements paysagers (réception septembre 2019).

**Montant des travaux 2019 : 5 907 676 € HT**

---

### VRD/NAPPES INDUSTRIELLES - REFONTE DE SAV

Divers travaux de voiries et de déviation de réseaux préparatoires aux futurs marchés.

**Montant des travaux 2019 : 1 385 439 € HT**

---

### DÉMOLITION DES ANCIENNES INSTALLATIONS - REFONTE DE SAV

Divers travaux de démantèlement d'ouvrages sur SAV.

**Montant des travaux 2019 : 996 399 € HT**

---

### ADAPTATION DE LA CLARIFLOCCULATION

Début des travaux de curage suite à l'incendie en juillet 2019.

**Montant des travaux 2019 : 352 737 € HT**

---

### FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Fouilles entreprises en bord de Seine en vue des mesures compensatoires et sur les emprises de la future décantation primaire.

**Montant des travaux 2019 : 1 008 867 € HT**

---

## TERRES

Mouvement de terre sur le site (début des compensations hydrauliques entre les canaux de fuite All et AllI) et comblement des clarificateurs et bassins biologiques d'Al et All.

**Montant des travaux 2019 : 5 230 680 € HT**

---

## DÉCANTATION PRIMAIRE

Début des études d'exécution et des travaux préparatoires.

**Montant des travaux 2019 : 23 815 870 € HT**

---

## REFONTE DES HOMOGENÉISATEURS DE L'UP BIOGAZ DE SAV

Poursuite des travaux du 3<sup>e</sup> homogénéiseur.

**Montant des travaux 2019 : 9 706 586 € HT**

---

## REFONTE DES BOUES

Travaux de curage et enlèvement de la toiture du bâtiment des filtre-presse d'AIV suite à l'incendie de 2018.

**Montant des travaux 2019 : 2 787 121 € HT**

---

## ÉTUDES GÉNÉRALES POUR LA REFONTE DE SAV

Diverses études générales pour la refonte (études diagnostics environnementaux des sols...) et études prospectives pour le devenir de la plaine.

**Montant des travaux 2019 : 40 881 € HT**

---

## ARCHITECTURE DE COMMUNICATION DU SNCC DE SAV

Divers travaux sur réseaux.

**Montant des travaux 2019 : 20 395 € HT**

---

## MIGRATION DES VUES SUR FOXEVO DE LA NITRICATION ET DU TDJ

Fin de l'écriture du DCE.

**Montant des travaux 2019 : 24 864 € HT**

---

## RENFORCEMENT DU TRANSFERT DES EAUX USÉES DE LA VILLE D'ACHÈRES

Fin des travaux à l'été 2019.

**Montant des travaux 2019 : 3 662 387 € HT**

---

## MISE AUX NORMES DES TGBT 31000 ET 40301 À L'USINE SEINE VALENTON (SEV)

Fin des travaux.

**Montant des travaux 2019 : 4 109 € HT**

---

## COLLECTEUR VL9

Fin des travaux de la refonte de l'usine de Charenton en juillet 2019.

**Montant des travaux 2019 : 3 587 288 € HT**

---

## RECONSTRUCTION DE L'USINE DE CLICHY

Païement du décompte de liquidation suite à la résiliation du marché le 6-11-2018 et début des travaux du creusement du tunnelier T20.

**Montant des travaux 2019 : 48 992 927 € HT**

---

**TRAVAUX DU GRAND PARIS**

Divers travaux de confortement sur les réseaux SIAAP impactés par la proximité de nouvelles gares et/ou de nouveaux métros construits dans le cadre du Grand Paris.

**Montant des travaux 2019 : 2 063 634 € HT**

---

**CONCEPTION D'UN PROJET DE COMÉTHANISATION SIAAP-SYCTOM**

Fin de la phase études avec les 4 groupements.

**Montant de l'investissement en 2019 : 2 585 874 € HT**

---



**Présentation des programmes pluriannuels de travaux (en millions d'euros)**

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS								
	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES				ÉCHÉANCIER DE MANDATEMENT			
	AP Budget Supplémentaire 2018	AP Budget Primitif 2019	Mouvements de l'exercice 2019	AP Budget supplémentaire 2019 (1)	Crédits de paiement mandatés avant le 01/01/2019 (2)	CP BS 2019	Réalisé au titre de l'exercice 2019 (3)	Reste à financer (1)-(2)-(3)
TRAVAUX NEUFS	4 414,1	4 752,3	133,5	4 885,8	3 043,8	189,6	157,0	1 685,0
RÉHABILITATION (installations existantes)	568,1	593,0	0,4	593,3	265,1	95,6	59,4	268,8
GROSSES RÉPARATIONS (sur installations existantes)	17,5	22,7	36,8	59,5	17,8	39,9	27,7	14,0
ÉTUDES (intégrées dans les immobilisations)	57,0	32,3	-12,9	19,4	10,3	3,7	2,0	7,1
AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (investissements des services généraux)	49,8	76,1	-22,5	53,5	24,4	11,2	3,8	25,3
ACQUISITIONS ET CESSIONS (terrains et bâtiments)	4,6	4,5	0,0	4,5	4,5	0,1	0,0	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>5 111,1</b>	<b>5 480,9</b>	<b>135,2</b>	<b>5 616,1</b>	<b>3 365,9</b>	<b>340,1</b>	<b>249,9</b>	<b>2 000,3</b>

## Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.

Sur les 392 km de réseau exploités par le SIAAP et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, 2 000 mètres ont été réhabilités en 2019 soit 0,51 % du linéaire. Le taux moyen de renouvellement est de 0,28 % pour les 3 dernières années.

## Durée d'extinction de la dette de la collectivité.

Extinction de la dette (capacité de désendettement)	
a) Total des recettes réelles d'exploitation	594 301 863,20 €
b) Total des dépenses réelles d'exploitation	343 978 737,61 €
<b>1) Épargne brute (a-b)</b>	<b>250 323 125,59 €</b>
<b>2) Encours de la dette au 31-12-2019</b>	<b>950 594 662,20 €</b>
<b>Durée d'extinction de la dette de la collectivité (2/1)</b>	<b>3 ans et 10 mois</b>

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

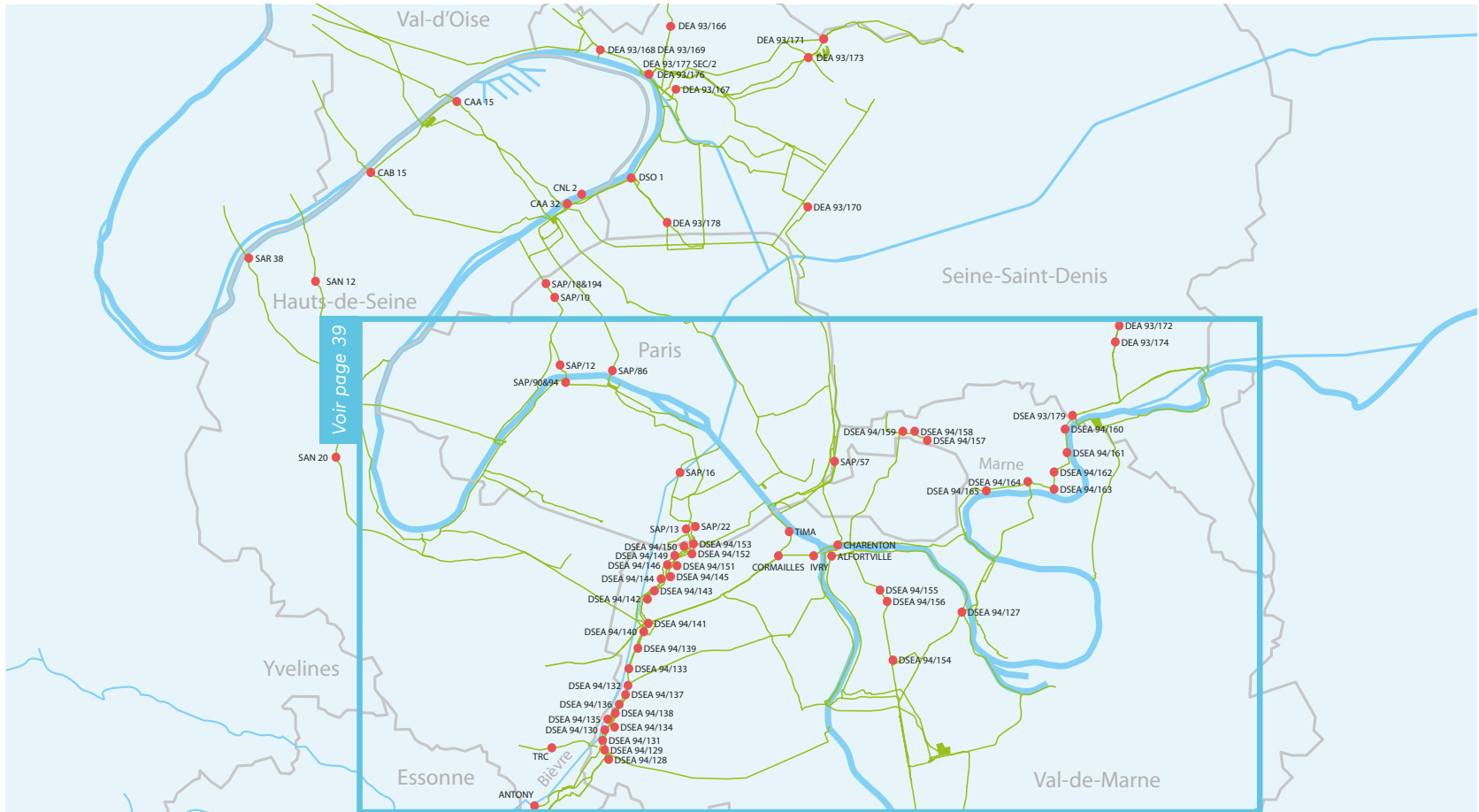
Le SIAAP dispose d'un recensement des études de diagnostic portant sur l'ensemble de ses réseaux. Les dossiers font l'objet d'un archivage papier et numérique, qui permet de constituer une base de données documentaire.

À partir de cette base de données, le SIAAP utilise un outil de consultation lié au SIG et à GUÉPARDS (Gestion Unifiée de l'État Patrimoniale des Réseaux) qui permet de positionner toutes les informations sur le fond de plan cartographique. Afin que ces données soient les plus homogènes possibles, un recensement des plans a été effectué ainsi qu'une qualification, ce qui permet de définir un programme de levée topographique afin d'optimiser cette base.

En cumulant les données, aussi bien techniques qu'historiques, issues des diagnostics réalisés par un ouvrage ou parties d'ouvrage, le SIAAP s'est doté d'une base de connaissance centralisée à même d'alimenter sa gestion patrimoniale.

# Les 72 points du réseau de collecte

nécessitant des interventions fréquentes de curage.



## ... Les 72 points du réseau de collecte

nécessitant des interventions fréquentes de curage (suite).

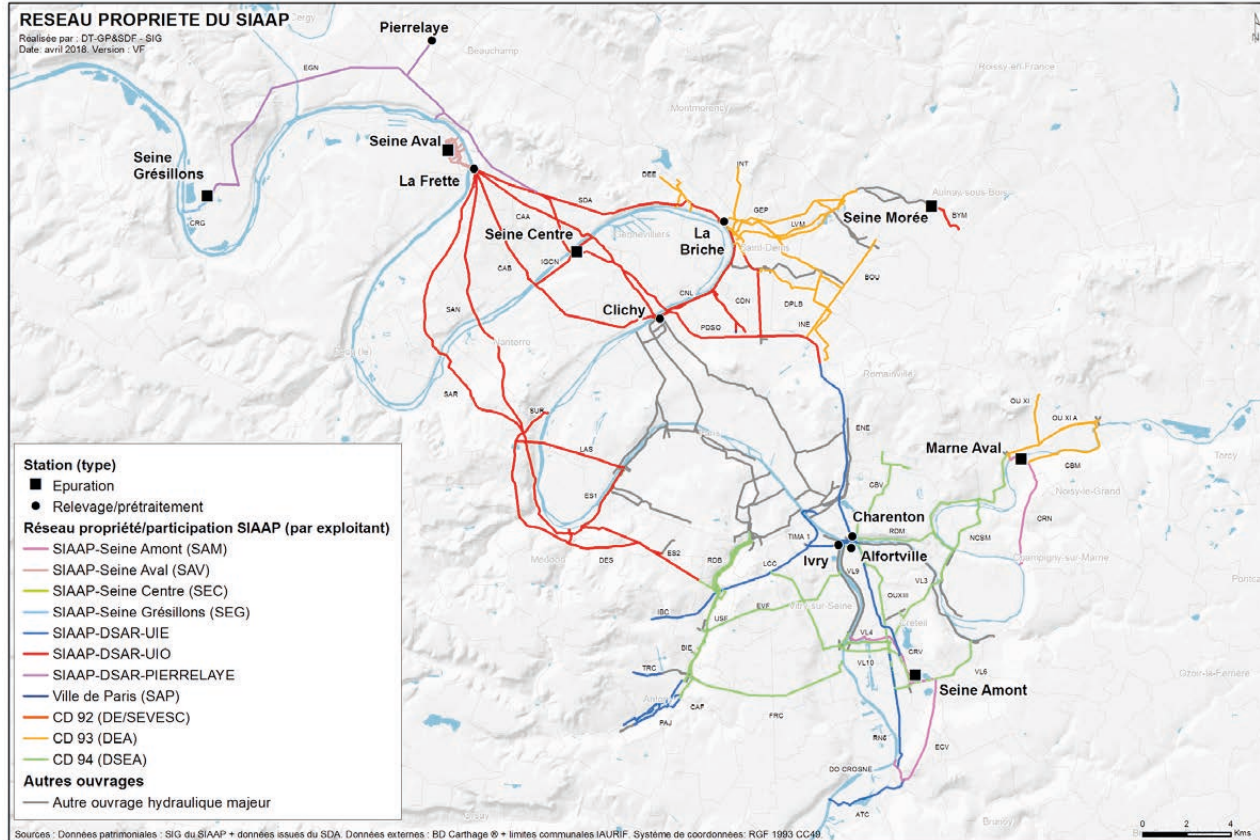


# Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.

	Boues évacuées des usines entre le 01/01 et le 31/12/2019 (tMS)*
Seine aval	56 541
Seine Valenton	32 046
Seine centre	20 442
Seine Grésillons	11 864
Marne aval	5 967
Seine Morée	1 468
<b>Total</b>	<b>128 237</b>

(\*) (tMS) tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées

# Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.



## \*\*\* **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale** **des réseaux de collecte des eaux usées (suite).**

La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux a peu évolué en 2019. L'indice est estimé à 110 points car le SIAAP est en capacité de fournir les données ci-après :

- Le SIAAP dispose d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation et réalise la description des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement. (10 points)
- Le SIAAP dispose d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. (VP251) (5 points)
- Le SIAAP dispose d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (15 points)
- Le SIAAP dispose d'informations géographiques précisant l'altimétrie des canalisations. (15 points)
- Le SIAAP met à jour annuellement un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au travers de sa GMAO. (20 points)
- Le SIAAP dénombre les branchements de son réseau. (10 points)
- Le SIAAP localise et identifie les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) au travers d'un outil de gestion patrimoniale. (10 points)
- Le SIAAP définit et met en œuvre un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation mentionnant les dates des inspections de l'état des réseaux et les réparations ou travaux effectués à leur suite. (10 points)
- Le SIAAP met en œuvre un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur 5 ans). (10 points)
- Le SIAAP dispose d'outils de modélisation numérique de la totalité des réseaux. (5 points)

# Conformité de la collecte des effluents

## aux prescriptions définies.

Le SIAAP est un transporteur et un épurateur, la collecte relevant des communes et des départements. Cependant, à ce jour, un nombre important de branchements de particuliers est dénombré sur le réseau interdépartemental.

Un recensement est engagé depuis 2013 sur tout le réseau et intégré dans l'outil SIG dédié à la gestion des branchements directs. Le détail des branchements par ouvrage est présenté dans l'indicateur « estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées » de l'ambition 1.

Depuis 2017, les procédures permettent de maîtriser le nombre de demandes de raccordements et de contrôles de raccordements sur les réseaux propriété du SIAAP, exploités par le SIAAP ou les départements (DSEA, DEA).

Le SIAAP poursuit sa démarche, rendue systématique, de diagnostic de branchements lors de la mise en chômage des ouvrages comportant des branchements particuliers.



# Conformité des équipements d'épuration

aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectifs.

	Nb jours temps sec	Nb jours temps de pluie	Débit global journalier (m³/j)	DCO (%)	Ptot DERU (%)	NTK (%)	NGL DERU (%)
<b>2019</b>	280	85	2 361 956	91,7	83,4	90,2	71,8

La directive « DERU » n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 transcrite en droit français par l'arrêté du 22 décembre 1994, imposait la délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation. Le 23 décembre 2005, le Préfet a classé le bassin de la Seine en zone sensible à l'eutrophisation et a imposé au SIAAP de mettre en conformité les niveaux de rejets de ses usines existantes avec ceux figurant dans la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU).

**DCO** : Les eaux usées transportent des matières organiques riches en carbone, essentiellement d'origine humaine (matières fécales). Une approche globale de ces matières polluantes est révélée par la Demande Chimique en Oxygène (DCO).

**Ptot** : Les matières phosphorées sont d'origine humaine ou bien issues de l'usage de lessives contenant du phosphore. Le pourcentage présenté correspond à l'élimination du phosphore total contenu dans les eaux. Le phosphore total est déterminé par une analyse de laboratoire.

### Mesure du NTK (azote total réduit)

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d'origine humaine : l'urée des urines), sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK. L'élimination de l'azote réduit (NTK) est essentiellement obtenue par sa transformation en nitrates par oxydation biologique (nitrification). L'élimination de l'azote sur l'usine d'épuration évite son rejet direct dans le milieu naturel, qui consommerait trop d'oxygène. Elle favorise la vie piscicole.

### Mesure du NGL (azote global)

C'est l'azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l'élimination de l'urée. L'élimination du NGL signifie non seulement que l'urée a été nitrifiée, mais aussi que les nitrates formés ont été éliminés (dénitrification). L'élimination des nitrates des eaux usées sur l'usine d'épuration réduit les risques de prolifération incontrôlée des algues (eutrophisation) du fait des rejets directs dans la rivière et l'estuaire.

La conformité DERU signifie un rendement de 70 % pour le paramètre NGL (azote global) et 80 % pour le paramètre Pt (phosphore total), en moyenne annuelle sous conditions de référence (arrêté du 21 juillet 2015).

	NGL DERU	Ptot DERU
<b>Seine aval</b>	71,5%	80,7%
<b>Seine Valenton</b>	71,7%	82%
<b>Seine centre</b>	72,4%	89%
<b>Seine Grésillons</b>	71,2%	89,6%
<b>Marne aval</b>	76,2%	91,2%
<b>Seine Morée</b>	85,1%	98,7%

# Bilan annuel quantitatif de la production et de l'évacuation des boues

par usine et par filière.

Bilan de production des boues SIAAP 2019					Valorisation agricole			Valorisation énergétique			Élimination
Usine	Type de boues	Boues extraites de la file eau* (tMS)	Boues produites** (tMS)	Boues évacuées*** (tMS)	Valorisation externe			Valorisation interne		Valorisation externe	
					Épandage (tMS)	Compost (tMS)	Méthanisation (tMS)	Traitement thermique (tMS)	Pyrolyse (tMS)	Cimenterie (tMS)	ISDND (tMS)
Seine aval	Boues conditionnées thermiquement	125 063	76 948	15 137	14 728	148	0	0	0	0	261
	Boues déshydratées (centrifugeuses d'externalisation)			41 314	0	39 488	0	0	0	0	1 825
	<b>Total</b>			<b>56 451</b>	<b>14 728</b>	<b>39 637</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 086</b>
Seine Valenton	Boues déshydratées	55 792	33 635	8 542	0	449	79	8 014	0	0	0
	Boues séchées			23 504	0	8 631	2 405	6 004	0	6 464	0
	<b>Total</b>			<b>32 046</b>	<b>0</b>	<b>9 080</b>	<b>2 484</b>	<b>14 018</b>	<b>0</b>	<b>6 464</b>	<b>0</b>
Seine centre	Boues déshydratées	21 278	21 278	20 442	0	1 775	0	18 667	0	0	0
Seine Grésillons	Boues déshydratées	23 748	14 574	2 568	0	2 568	0	0	0	0	0
	Boues séchées			9 272	0	6 131	2 861	0	0	297	0
	<b>Total</b>			<b>11 840</b>	<b>0</b>	<b>8 698</b>	<b>2 861</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>297</b>	<b>0</b>
Marne aval	Boues déshydratées	6 412	6 412	5 967	0	0	0	5 967	0	0	0
Seine Morée	Boues déshydratées	1 590	1 549	1 468	0	1 468	0	0	0	0	0
<b>Total SIAAP</b>	<b>Total</b>	<b>233 882</b>	<b>154 396</b>	<b>128 213</b>	<b>14 728</b>	<b>60 658</b>	<b>5 345</b>	<b>38 652</b>	<b>0</b>	<b>6 761</b>	<b>2 086</b>

Dénomination au titre du schéma SANDRE (schéma national des données sur l'eau) :

\* Boues avant digestion éventuelle (Σ S4).

\*\* Boues après digestion éventuelle (A6).

\*\*\* Boues après digestion éventuelle et conditionnement thermique éventuel (Σ S6).

tMS : tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées

ISDND = installation de stockage de déchets non dangereux.

# Conformité des équipements d'épuration

au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.

Concentration (en mg/l)	DBO5	DCO	MES	NGL	NTK	PT
<b>Seine aval</b>	13,8	54,3	15,3	17,5	7,1	1,58
<b>Seine centre</b>	5,1	25,5	4,2	15	2,8	0,52
<b>Seine Morée</b>	1,2	14,9	2	10,4	1,1	0,1
<b>Marne aval</b>	6,9	36,6	9,1	15,3	3,9	0,61
<b>Seine Grésillons</b>	5,1	27,4	5	13,3	2,1	0,5
<b>Seine Valenton</b>	3,7	26,2	9,3	17,5	1,8	1,21
<b>SIAAP*</b>	9,9	42,8	11,9	16,8	5,1	1,28

\* Ces données détaillent les caractéristiques de qualité moyenne des rejets des 6 usines pour les paramètres réglementaires du 21 juillet 2015.

MES : matières en suspension

DBO : demande biologique en oxygène

DCO : demande chimique en oxygène

NTK : azote total réduit

NGL : azote global

Ptot : phosphore total

# Indice de connaissance des rejets

## en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.

La valeur de l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel est estimée à 110 points compte tenu de la compétence de transport du SIAAP.

### Éléments communs à tous les types de réseaux

- Le SIAAP a identifié ses points de rejets au milieu récepteur (déversoirs d'orage et trop-pleins) (20 points).
- La pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet est évaluée (10 points).
- Le SIAAP a réalisé des enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mettre en œuvre des témoins de rejet au milieu naturel pour identifier le moment et l'importance des déversements (20 points).
- Le SIAAP réalise des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, en vue de poursuivre la mise en conformité du système de collecte, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 (30 points).
- Le SIAAP réalise un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des usines d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 (10 points).
- Le SIAAP dispose des connaissances de la qualité des milieux récepteurs et évalue l'impact des rejets sur le milieu récepteur (10 points).
- La pluviométrie est suivie sur l'ensemble du système d'assainissement, de même que sur les principaux sous-systèmes qui le composent (10 points).

**Ambition 2**

---

**LUTTER CONTRE  
LE DÉRÈGLEMENT  
CLIMATIQUE ET  
LES ÉMISSIONS DE GAZ  
À EFFET DE SERRE**

---



**Émissions de gaz à effet de serre et réactifs**

Indicateurs	2019 (chiffres 2018)
Bilan gaz à effet de serre (tEqC)	32 682* (33 454)
Émissions réduites (tEqC)	26 937* (28 346)
Nitrate de calcium (t)	12 447* (9 775)
Chlorure ferrique (t)	42 582* (53 833)
Alu fer (t)	6 819* (7 282)
Méthanol (t)	22 307* (23 748)
Polymère (t)	1 408* (1 430)
Javel (t)	1 985* (2 171)
Soude (t)	644* (617)
Sel régénération (t)	327* (298)

\*Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)

**Ambition 3**

---

**RÉPONDRE  
AUX ATTENTES  
DES FEMMES  
ET DES HOMMES  
DU TERRITOIRE**

---



# Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés.

**Les arrêtés d'autorisation de déversement permanent délivrés sur la zone SIAAP, qui ont fait l'objet d'une instruction de la part du SIAAP :**

Département	Nombre d'arrêtés délivrés en 2019	Total au 31 décembre 2019
75	107	508
77	3	3
78	1	8
91	16	85
92	48	738
93	4	41
94	0	94
95	11	59
SIAAP	1	6
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>1515</b>

Les raccordements non domestiques au réseau d'assainissement doivent faire l'objet d'une autorisation de raccordement au titre du L.1331-10 du code de la Santé publique. Cette autorisation de raccordement est obligatoire pour tout déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public de collecte, elle relève du droit public. L'autorisation est délivrée par la collectivité qui reçoit l'effluent après avis de la personne publique en charge du transport et de l'épuration à l'aval. La demande est considérée comme rejetée à défaut de réponse dans un délai de 4 mois. Cette mesure est nominative et à durée déterminée. Elle est révoquée à tout moment pour motif d'intérêt général.

Elle fixe les paramètres techniques :

- les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effluents pour leur admission,
- les modalités de surveillance et de contrôle des effluents rejetés.

Pour les départements (hors zone administrative du SIAAP), seules les communes raccordées au réseau de transport SIAAP sont concernées.

**Les arrêtés d'autorisation de déversement ou les conventions spéciales de déversement pour les rejets temporaires (eaux de rabattement de nappes essentiellement) qui ont fait l'objet d'une instruction de la part du SIAAP en 2019 :**

Département	Nombre de conventions spéciales de déversement au 31 décembre 2019	Nombre de conventions ou arrêtés de déversement temporaire délivrés en 2019
75	1	1
77	1	0
78	0	0
91	4	1
92	8	41
93	0	24
94	4	9
95	0	2
SIAAP	7	1
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>79</b>



# Linéaire de collecte des eaux usées

selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie.

Ouvrages	SIAAP	DEA93	DSEA94	SAP75
Réseaux EU et unitaires (km)	204	43	66	29
Réseaux EP (Km)	25	24	30	15
Réseaux total (Km)	229	67	96	44 <sup>(1)</sup>
Ouvrages de stockage unitaires <sup>(2)</sup>	5	1	4	2
Ouvrages de stockage pluviaux <sup>(3)</sup>	2	1	-	-
Stations de relèvement	6	4	6	1
Chambres à sable	5	14	39	10

(1) Réseaux à vocation interdépartementale, propriété de la Ville de Paris, exploités par la Section d'Assainissement de Paris.

(2) Ouvrages de stockage unitaires :

- Bassins de stockage gérés par : DEA93 : La Plaine (165 000 m<sup>3</sup>) ; DSEA94 : Bassin des Cormailles (55 000 m<sup>3</sup>), L'Haÿ-les-Roses (75 000 m<sup>3</sup>), Arcueil (24 000 m<sup>3</sup>), Vitry-sur-Seine (55 000 m<sup>3</sup>) ; SAP75 : Blanqui (17 000 m<sup>3</sup>) et Buffon (2 000 m<sup>3</sup>)
- Tunnels de stockage SIAAP : liaison Cachan-Charenton 1 (60 000 m<sup>3</sup>), liaison Cachan-Charenton 2 (50 000 m<sup>3</sup>), Clichy-La Briche (32 000 m<sup>3</sup>), intercepteur Blagis-Cachan (25 000 m<sup>3</sup>) et tunnel Ivry-Masséna (101 000 m<sup>3</sup>)

(3) Ouvrages de stockage pluviaux :

- Bassins de stockage gérés par : SIAAP : Bassin d'Antony (115 000 m<sup>3</sup>) ; DEA93 : Bassin des Brouillards (97 000 m<sup>3</sup>)
- Tunnel de stockage SIAAP : Ru de Chatenay (94 000 m<sup>3</sup>)

# Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées

capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants .

Usines d'épuration du SIAAP	Localisation (territoire des communes de / n° département)	Débit de référence (au sens de l'arrêté national du 21 juillet 2015)	Capacité nominale de l'arrêté	Acte réglementaire autorisant le rejet
Seine aval	Achères, Conflans-Sainte-Honorine, La Frette-sur-Seine, Herblay et Saint-Germain-en-Laye (78 et 95)	2 300 000 m <sup>3</sup> /j	7 500 000 eq hab*	Selon arrêté interpréfectoral des Préfets des Yvelines et du VAL-D'OISE n° 20/6075-001 DRE du 15/03/2016
Seine Valenton	Valenton (94)	800 000 m <sup>3</sup> /j	3 600 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet du Val-de-Marne n° 2008/4518 bis du 05/11/2008
Seine centre	Colombes (92)	240 000 m <sup>3</sup> /j	900 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Hauts-de-Seine n° 95 040 du 12/06/1995 (en cours de mise en conformité avec l'arrêté du 21 juillet 2015)
Seine Grésillons	Triel-sur-Seine (78)	300 000 m <sup>3</sup> /j	1 100 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Yvelines n° 10-176 du 22/11/2010
Marne aval	Noisy-le-Grand (93)	71 600 m <sup>3</sup> /j	555 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté inter-préfectoral des Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne n° 2019-0943 du 12/04/2019
Seine Morée	Blanc-Mesnil (93)	75 000 m <sup>3</sup> /j	320 000 eq hab	Selon arrêté inter-préfectoral du Préfet de Seine-Saint-Denis n° 2019-0943 du 12/04/2019

\* Eq hab = L'équivalent habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une usine d'épuration.

Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 eq hab = 60 g de DBO<sub>5</sub> /jour.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO<sub>5</sub>) de 60 grammes d'oxygène par jour.

# Prescription des rejets

pour les principaux polluants.

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

## Seine aval

Débit de référence : 2300000 m<sup>3</sup>/j ou 45 m<sup>3</sup>/s

### Normes de rejet 24 h

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	90 %	70 mg/l
DBO5	20 mg/l	90 %	50 mg/l
DCO	90 mg/l	80 %	180 mg/l
N-NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> *	5 mg/l	81 %	20 mg/l
NTK*	8 mg/l	80 %	25 mg/l
Pt	2 mg/l	70 %	5 mg/l

(\*) Pour des températures mesurées dans les étages biologiques où s'effectue le traitement de l'azote, supérieures à 12°C

### Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence

Paramètres	Valeur limite en concentration	Valeur limite en rendement
NgI	10	70 %
Pt	1	80 %

# Prescription des rejets

## pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

### Seine Valenton

#### Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de 600 000 m<sup>3</sup>/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	95%	50 mg/l
DBO5	15 mg/l	94%	30 mg/l
DCO	65 mg/l	89%	130 mg/l
N-NH <sub>4</sub> (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	88%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

#### Normes de rejet 24h du débit de 600 000 m<sup>3</sup>/j jusqu'au débit de référence (800 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	92%	60 mg/l
DBO5	20 mg/l	93%	40 mg/l
DCO	90 mg/l	83%	180 mg/l
N-NH <sub>4</sub> (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	80%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

#### Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (800 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NgI	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

# Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

## Seine centre

**Normes de rejet 2 h et 24 h temps sec jusqu'au débit de 240 000 m<sup>3</sup>/j  
(et ≤ 22 000 m<sup>3</sup>/2 h et ≤ 3,06 m<sup>3</sup>/s)**

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	20 mg/l	15 mg/l
DBO5	20 mg/l	15 mg/l
DCO	80 mg/l	50 mg/l
NTK	5 mg/l	5 mg/l
Ngl	25 mg/l	20 mg/l
Pt	1 mg/l	1 mg/l

**Normes de rejet 2 h et 24 h temps de pluie jusqu'au débit de 404 800 m<sup>3</sup>/j  
(et ≤ 61 200 m<sup>3</sup>/2 h et ≤ 8,5 m<sup>3</sup>/s)**

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	30 mg/l	21 mg/l
DBO5	40 mg/l	24 mg/l
DCO	120 mg/l	74 mg/l
NTK (01/10 au 30/04)	50 mg/l	26 mg/l
NTK (01/05 au 30/09)	15 mg/l	8 mg/l
Pt	2 mg/l	1,30 mg/l

## Prescription des rejets

### pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

#### Seine Grésillons

#### Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (300 000 m<sup>3</sup>/j)

> à partir du 29/11/2013

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	92 %	75 mg/l
DBO5	15 mg/l	92 %	50 mg/l
DCO	70 mg/l	85 %	140 mg/l
N-NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (T effluent ≥ 12°C)	1,5 mg/l	95 %	7 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	5 mg/l	85 %	10 mg/l
Pt (T effluent > 18°C)	0,8 mg/l	85 %	2,5 mg/l
Pt (T effluent 12°C < T ≤ 18°C)	1,2 mg/l	80 %	2,5 mg/l

#### Normes de rejet annuelles au débit de référence (300 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70 %
Pt	1 mg/l	80 %

# Prescription des rejets

## pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

### Seine Morée

#### Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (75 000 m<sup>3</sup>/j)

> à partir du 29/11/2013

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur réhibitoire en concentration
MES	10 mg/l	96%	20 mg/l
DBO5	10 mg/l	95%	25 mg/l
DCO	50 mg/l	91%	100 mg/l
N-NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (T effluent ≥ 12 °C)	1,3 mg/l	95%	3 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12 °C)	5 mg/l	90%	10 mg/l
Pt (du 01/04 au 30/09)	0,6 mg/l	92%	2 mg/l
Pt (du 01/10 au 31/01)	0,8 mg/l	89%	2,2 mg/l

#### Normes de rejet annuelles au débit de référence (75 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

## Prescription des rejets

### pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

#### Marne aval

#### Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (71 600 m<sup>3</sup>/j en 2019))

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur réhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	97%	50 mg/l
DBO5	20 mg/l	95%	40 mg/l
DCO	70 mg/l	92%	140 mg/l
N-NH <sub>4</sub> *	4 mg/l	95%	8 mg/l
NTK*	7 mg/l	90%	14 mg/l
Pt	1,2 mg/l	80%	2,4 mg/l

#### Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (71 600 m<sup>3</sup>/j en 2019)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NgI*	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

\* Pour des températures des effluents mesurés dans les étages où s'effectue le traitement de l'azote, supérieures ou égales à 12°C.



## Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée.

Initiée depuis de nombreuses années, la politique de coopération du SIAAP s'est développée depuis 2005, dans le cadre de la loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à consacrer 1% de leurs ressources aux actions de solidarité.

Afin d'impulser, d'organiser et de soutenir les projets de coopération décentralisée, la Direction de la communication et des relations internationales (DCRI) est placée auprès de la Direction générale. Elle s'attache à la mise en œuvre d'actions en matière d'assainissement suivant une démarche articulée autour de quatre idées-forces :

- cibler les actions en fonction des compétences existantes ;
- apporter une réponse efficace et pérenne aux besoins des populations ;
- donner la priorité aux échanges d'expériences et aux transferts de savoirs dans son domaine de compétences ;
- favoriser l'implication de la population locale et le renforcement des capacités des autorités locales.

Les objectifs qui lui sont fixés :

- contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU : permettre à un nombre croissant de personnes d'accéder aux ressources en eau potable et de bénéficier d'un assainissement des eaux usées, gage d'amélioration de leurs conditions de vie et de leur environnement ;
- positionner le SIAAP à l'international comme un acteur de référence pour la coopération décentralisée et porteur de bonnes pratiques, en participant à des événements internationaux comme le Forum Mondial de l'Eau, le congrès international GWOPA ou la Conférence des parties (COP) ;
- valoriser les métiers et les compétences des agents du SIAAP.

La commission de l'action et des relations internationales, présidée par Isabelle Caullery (depuis septembre 2020), réunit l'ensemble des élus 3 fois par an pour valider les actions, préparer le budget et examiner l'ensemble des projets de coopération à l'international en vue de leur validation au Conseil d'administration.

Les actions de coopération décentralisée se réalisent avec le concours d'une trentaine d'agents volontaires du SIAAP qui apportent l'expertise propre à leur métier, le SIAAP les engage dans cette mission de service public qui reste ouverte à l'ensemble des agents.

### PROJETS RÉALISÉS EN 2019

#### • ZONE AFRIQUE

##### • CAMEROUN – Bangangté

> Projet d'appui à la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'assainissement et mise en place d'un service municipal de gestion des boues de vidange dans la commune de Bangangté.

**Budget 2019 réalisé : 20 000 €**

**Avancement du projet : 95 %**

**Nombre de bénéficiaires : 150 000 habitants**

## ... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite).

### • CAMEROUN – Yaoundé

> Projet de mise en place d'une filière de gestion des boues de vidange de la ville de Yaoundé.

Budget réalisé 2019 : 75 000 €

Avancement du projet : 20 %

Nombre de bénéficiaires : 3 500 000 habitants

---

### • NIGER – Communauté urbaine de Tessaoua et Maradi

> Projet hygiène et assainissement à Maradi.

Budget réalisé 2019 : 35 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 200 000 habitants

---

### • NIGER – Zinder

> Mise en œuvre de la stratégie hygiène et assainissement de la ville de Zinder.

Budget réalisé 2019 : 40 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants

---

### • MALI – Kayes – Koulikoro

> Assistance technique au projet de coopération décentralisée en partenariat avec le PSEAU et les villes de Montreuil, Gentilly, Choisy le Roi et Tremblay en France pour des projets d'assainissement des lieux publics et des écoles dans les Province de Kayes et Koulikoro au Mali.

Budget réalisé 2019 : 96 000 €

Avancement du projet : 50 %

Nombre de bénéficiaires : 589 639 habitants

---

### MADAGASCAR – Fianarantsoa

> Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée.

Budget réalisé 2019 : 100 000 €

Avancement du projet : 10 %

Nombre de bénéficiaires : 144 225 habitants

---

# Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite).

## MADAGASCAR – Mahajanga

> Assainissement du Vallon de Metzinger à Mahunjunga.

Budget 2019 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 5 900 habitants

---

## MADAGASCAR – Mahajanga

> Programme de coopération avec la ville de Mahajanga.

Budget réalisé 2019 : 84 000 €

Avancement du projet : 70 %

Nombre de bénéficiaires : 200 000 habitants

---

## • GUINÉE – Conakry

> Assainissement de l'Université de Conakry.

Budget 2019 : 200 000 €

Avancement projet : 100 %

Nombres de bénéficiaires : 12 000 étudiants

---

## • TOGO – Kara

> Programme de suivi de l'exploitation des ouvrages d'assainissement.

Budget réalisé 2019 : 20 000 €

Avancement projet : 100 %

Nombres de bénéficiaires : 120 000 habitants

---

## • DJIBOUTI – ONEAD

Budget 2019 : 0 €

Avancement projet : 100 %

Nombres de bénéficiaires : 500 000 habitants

---

## Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite).

### • COMORES – Mitsamouli

> Projet d'assainissement du marché de Mitsamouli.

Budget 2019 : 25 000 €

Avancement projet : 33 %

Nombres de bénéficiaires : 8 000 habitants

### • ZONE MOYEN-ORIENT

#### • LIBAN – Fédération du Sud / Le Grand Beyrouth

Budget 2019 : 155 000 €

Avancement du projet : 25 %

Nombre de bénéficiaires : la population du grand Beyrouth et 500 bénéficiaires directs (les municipalités, les acteurs de l'État libanais, les acteurs de la coopération dans le domaine de l'assainissement au Liban)

---

#### • PALESTINE – Tulkarem

> Amélioration du réseau d'assainissement de la ville.

Budget réalisé 2019 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants

---

#### • PALESTINE – Jenine

> Amélioration du réseau d'assainissement de la ville.

Budget réalisé 2019 : 107 500 €

Avancement du projet : 200 %

Nombre de bénéficiaires : 40 000 habitants

---

### • ZONE AMÉRIQUE CARAÏBES

#### • CUBA – La Havane (INRH)

> Assistance technique en matière d'assainissement.

Budget 2019 : 85 000 €

Avancement du projet : 70 %

Nombre de bénéficiaires : 2 000 000 habitants

---

## Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite).

### • CUBA – Cienfuegos

> Schéma directeur d'assainissement.

Budget 2019 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 200 000 habitants

---

### • HAÏTI – Port-au-Prince

> Création de laboratoires d'analyse.

Budget 2019 : 150 000 €

Avancement du projet : 66 %

Nombre de bénéficiaires : 700 000 habitants

---

### • HAÏTI – Port-au-Prince

> Opérationnalisation de la stratégie nationale de l'assainissement dans la région Métropolitaine de Port-au-Prince.

Budget 2019 : 0 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 700 000 habitants

---

### • MEXIQUE – Mexico

> Accompagnement à l'organisation des services d'eau et d'assainissement du Grand Mexico.

Budget 2019 : 30 000 €

Avancement du projet : 33 %

Nombre de bénéficiaires : 8 millions d'habitants

---

### • ZONE ASIE

#### • VIETNAM – Projet A.V.E.C

> Renforcement de capacité des agents des collectivités vietnamiennes de Hué, Hanoi, Hai Duong et Yen Bai (phase 2).

Budget réalisé 2019 : 5 800 €

Avancement du projet : 66 %

Nombre de bénéficiaires de formations : 400 bénéficiaires de formations

---

## Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite).

### • VIETNAM – Hué

> Réhabilitation du système hydraulique du Canal Royal de la Cité fortifiée.

Budget réalisé 2019 : 50 000 €

Avancement du projet : 60 %

Nombre de bénéficiaire : 65 000 habitants

---

### • VIETNAM – Hué

> Projet de gestion des boues de vidange – phase études.

Budget réalisé 2019 : 20 000 €

Avancement du projet : 10 %

Nombre de bénéficiaire : 65 000 habitants

---

### • VIETNAM – Yen Bai

> Assainissement de deux communes de la Province, An Thinh et Yen Phu.

Budget réalisé 2019 : 40 000 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaire : 10 000 bénéficiaires directs

---

### • CHINE – Bassin de la Hai

> Mise en place d'un schéma directeur.

Budget réalisé 2019 : 0 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaire : 12 000 000 habitants

---

### • VIETNAM – Hai Duong

> Assainissement du village de métier de Dong Can.

Budget réalisé 2019 : 8 000 €

Avancement du projet : 10 %

Nombre de bénéficiaires : 400 000 bénéficiaires directs

---

## ... Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée (suite).

### • LAOS – Vientiane

> Réalisation de la filière de la gestion des boues de vidange de Vientiane.

Budget réalisé 2019 : 0 €

Avancement du projet : 90 %

Nombre de bénéficiaires : 795 000 habitants

---

### • CAMBODGE – Angkor

> Études pour la filière de gestion des boues de vidanges.

Budget 2019 : 50 000 €

Avancement du projet : 20 %

Nombre de bénéficiaires : 20 000 bénéficiaires directs

---

### • PHILIPPINES – Université d’Urdaneta

> Projet d’assainissement de l’Université par traitement de filtres plantés de bambous.

Budget 2019 : 260 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 12 000 étudiants

---

### • PHILIPPINES – Pasig River

> Projet assainissement de la rivière Pasig.

Budget 2019 : 300 000 €

Avancement du projet : 100 %

Nombre de bénéficiaires : 1,6 million d’habitants

---

### • PHILIPPINES – Cebu

> Projet traitement boue de vidange.

Budget 2019 : 300 000 €

Avancement du projet : 33 %

Nombre de bénéficiaires : 1 million d’habitants

---

## Sécurité et cadre de vie

Indicateurs	2019
Taux de fréquence des accidents	14,79
Taux de gravité des accidents	0,88
<b>Situations olfactives mensuelles satisfaisantes</b>	
SAV	1
SEV	1
<b>Total</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de plaintes</b>	
Usine de prétraitement Clichy	41
SAV	104
SEV	24
SEM	2
SEG	25

\*Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)



## Taux de réclamation

Les réclamations d'abonnés sont gérées directement par le distributeur dont ils dépendent. La majorité de ces demandes ne concerne pas le SIAAP, à l'exception de celles de dégrèvement de la part assainissement en cas de fuite d'eau dans le réseau de l'abonné. Le SIAAP a un taux de réclamation inférieur à 1‰.

## Taux de débordement des effluents

**dans les locaux des usagers.**

En 2019, il n'y a eu aucun contentieux concernant des plaintes de débordement dues à une obstruction d'ouvrages appartenant au réseau SIAAP. Le taux de débordement dans les locaux des usagers est inférieur à 1‰.

## Attentes sociales et sociétales

Indicateurs	2019
Scolaires et étudiants reçus à LCDEA*	<b>2748</b>
Budget pour la médiation	120000 €
Nombre d'apprentis	<b>27</b>
Nombre d'agents SIAAP formés	<b>1322**</b>

\*La Cité de l'Eau et de l'Assainissement du SIAAP ([www.ecole.siaap.fr](http://www.ecole.siaap.fr))

\*\*Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)

# annexes



# Volumes reçus


dans les usines d'épuration.


	Volume journalier en m <sup>3</sup>	Volume annuel en millions de m <sup>3</sup>
Seine aval	1 387 696	507
Seine Valenton	482 341	176
Seine centre	210 654	77
Seine Grésillons	237 526	87
Marne aval	46 656	17
Seine Morée	16 862	6,2
<b>Total SIAAP</b>	<b>2 381 736</b>	<b>870</b>

POUR SUIVRE LE SIAAP AU QUOTIDIEN,  
RENDEZ-VOUS SUR

[www.siaap.fr](http://www.siaap.fr)

 SIAAPassainissement

 @le\_SIAAP

 @le\_SIAAP



**DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

2 rue Jules-César  
75589 Paris cedex 12  
Tél. : 01 44 75 44 18  
Fax : 01 44 75 44 14  
Mail : [contact@siaap.fr](mailto:contact@siaap.fr)